

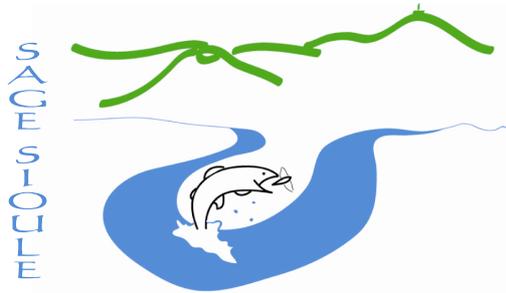
**COMPTE RENDU DE LA
COMMISSION GESTION DES
ESPACES ET DES ESPECES
DU 11 JUIN 2008 A 14H
A SAINT GERVAIS D'AUVERGNE**

Tous les documents et présentations sont téléchargeables.

Adresse à taper : <ftp://combrailles.serveftp.net>

Nom d'utilisateur : comsage

Mot de passe : tz28bv



Présents : M. BARTHELEMY (DIREN Auvergne), M. DESMOLLES (Fédération de pêche du PDD), Mme FABISIAK (Chambre Départementale d'Agriculture du PDD), M. DUGUE (Conseil Général de l'Allier), Mme CAPUTI (Maire), M. CARMIE (Office national de l'eau des milieux aquatiques), M. SAHUT (Mairie de Queuille), M. DESAUNOIS (ONEMA), M. TOURNADRE (Chambre d'Agriculture du PDD), Mme WICHROFF (Conservatoire des Sites de l'Allier), M. DELAGE (AAPPMA de St Pierre Roche), M. DUGOURD (Mairie des Ancizes), M. BANCAREL (Maire), Melle GUIMARD (Pays Naturel des Volcans d'Auvergne), M. HEBERT (SMADC, chargé de mission tourisme), M. LECUNA (EDF-Unité de production centre), M. BUFFARD (Mairie de Chouvigny), Melle MINSTER (Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique), M. MORGE (Direction de l'Environnement du Conseil Général) M. LACOMBE (Conseiller municipal de Loubeyrat), M. PATURET (SMAT du Bassin de la Sioule), Mme ROUAIRE (Conseillère Régionale d'Auvergne), M. SAUVESTRE (Maire de Châteauneuf-les-Bains), M. MALY (Ligue pour la protection des oiseaux), Mme URVOY (Mairie de St Rémy de Blot), M. BEATRAND (Chambre d'agriculture de l'Allier), M. BLANCHET (Mairie de Chouvigny), M. DEAT (AAPMA de Gannat), M. ALLAUZE (DDE du PDD chargé de mission environnement), M. DUMONT (DRIRE Auvergne), M. LACROIX (DDAF 03), M. LELIEVRE (Association LOGRAMI).

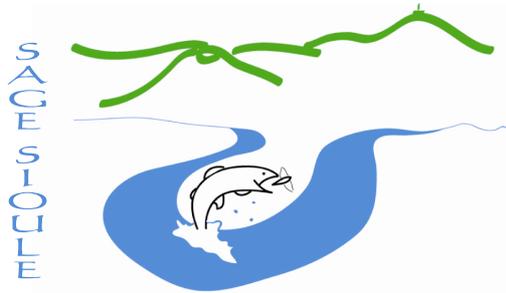
Excusés : M. ACHARD (Direction Départementale de l'Environnement du Conseil Général), M. BAYET (Fédération de pêche du PDD), Mme BORDAT, DDASS de la Creuse.

M. ESTIER accueille les personnes présentes et les remercie de leurs présences. Il ouvre la séance en faisant un petit rappel sur les commissions thématiques en précisant les dates et le lieu où elles se dérouleront. Il rappelle le but de ces commissions à savoir compléter le document et permettre à chacun d'exprimer son point de vue.

Melle FOURMARIER explique qu'elle a rédigé le plan de l'état des lieux en essayant de faire correspondre une partie par commissions thématiques mais que les parties s'interconnectent. Elle indique que l'atlas cartographique n'est pas encore terminé mais qu'il le sera pour la 2^{ème} session de commissions.

Après l'énoncé des diverses parties et leur contenu, plusieurs remarques sont soulevées :

- il est demandé que la partie traitant des poissons migrateurs (Chap; III,5) soit plutôt dans le chapitre eaux piscicoles ou richesses patrimoniales.



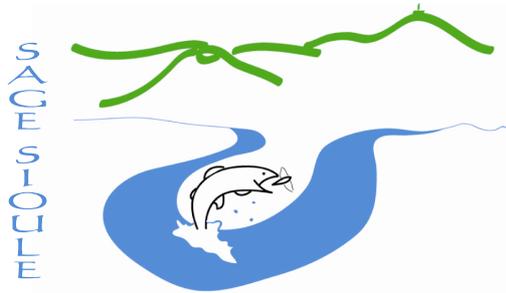
- Melle FOURMARIER rappelle le découpage en bassin versant validé lors de la CLE du 13 septembre 2007. Les 6 bassins ont été déterminés en fonction des enjeux : la Miouze, la Haute Sioule, le Sioulet, la Moyenne Sioule, la Basse Sioule et la Bouble.

Elle fait un résumé des enjeux du territoire :

- 1/5 du territoire bénéficie d'une protection (Parc Naturel Régional des Volans d'Auvergne, Espace naturels sensibles, ZNIEFF, Natura 2000...).
 - un périmètre de réserve naturelle non intégrée car la délimitation n'est pas déterminée et le dossier est en cours,
 - zone Natura 2000 sur toute la Sioule,
 - ZNIEFF et ZICO (territoire bien couvert),
 - plantes protégées et envahissantes (à surveiller).
- Il est indiqué que les ZICO ont toutes été intégrées dans les ZPS donc il n'est pas nécessaire d'en faire une carte.
 - Il est demandé de mettre le tableau des espèces et des habitats Natura 2000 en annexe et de préciser leur statut.
 - Une cartographie non exhaustive des écrevisses autochtone et invasives pourra être réalisée avec les fédérations de pêche.
 - M. ESTIER pense qu'il faut inclure le périmètre provisoire de la Réserve Naturelle dans l'état des lieux.
 - Il est également demandé d'indiquer le nom courant des plantes que le nom scientifique.
 - Après discussion, il est décidé d'intégrer la Charte Natura 2000 dans les annexes du SAGE et de les mentionner dans le document d'état des lieux.
 - Concernant les espèces animales, Melle FOURMARIER indique qu'il lui manque des données notamment petits mammifères et amphibiens.

Il est donc proposé :

- d'intégrer les données sur le saumon, le chabot et l'anguille dans cette partie.
 - d'intégrer les données chauve-souris dans la partie espèces animales.
 - Au niveau du comptage du saumon à Vichy, il est expliqué que d'autres comptages sont réalisés sur la Sioule et qu'il est répertorié également quelques lamproies marines. La synthèse assez exhaustive des données sont possible à partir des données Logrami. Il est proposé de rajouter une partie sur l'anguille.
- Melle FOURMARIER propose de déplacer la partie zones humides dans celle des richesses patrimoniales.
 - Melle FOURMARIER souligne qu'elle ne dispose pas de données sur les amphibiens. Des données pourront être fournies par les conservatoires des espaces et paysages d'Auvergne et des sites de l'Allier. Il est proposé de réaliser



une cartographie non exhaustive. Il est rappeler qu'il existe des données sur les amphibiens grâce aux zones Natura 2000 et aux mesures agro-environnementales territoriales appliquées sur la Sioule à prendre en compte.

- L'association Logrami indique que l'évaluation de la population se fait grâce aux comptages des frayères mais que cette estimation ne prend pas en compte tous les géniteurs.
- Il est demandé de préciser dans la partie synthèse l'impact des différents zonages.
- Au vue des différentes données sur les espèces animales et végétales il est proposé de faire deux parties :
 - Espèces animales protégées ou invasives
 - Espèces végétales protégées ou invasives

Sur cette dernière partie il pourra être précisé les différents retours d'expériences contre les espèces invasives végétales notamment pour la Renouée.

- Partie (III, V, 3)

Melle FOURMARIER présente les résultats des Réseau d'Evaluation des Habitat, elle décrit:

- Le territoire du SAGE pour les paramètres morphologiques et hydrologique
- Des problèmes de résineux présents notamment sur le bassin versant de la Miouze.
- Un problème d'entretien des berges récurrent sur le bassin.
- Le piétinement du bétail, la présence d'embâcle, l'érosion...
- Melle FOURMARIER expose une carte des étangs (recensement DDAF) et souligne qu'elle est très en dessous de la réalité. Les étangs englobent une double problématique : il constitue une source d'habitats pour les amphibiens notamment mais accentue les phénomènes d'étiage des cours d'eau.

Suite aux manques d'échanges lors de cette commission, M. ESTIER pose la question à savoir si beaucoup ont regardé l'état des lieux car seuls les professionnels sont intervenus. Il semble qu'il y ait eu un souci pour le téléchargement.

Melle FOURMARIER explique qu'il y aura un accès internet et qu'un CD sera envoyé pour les prochaines réunions comprenant l'état des lieux et la cartographie. Elle demande à ce que toutes remarques lui soit envoyées par mail ou courrier.

Il est rappeler que les commissions thématiques ont été noté afin de s'approprier la démarche du SAGE dès le départ.

Aucune remarque supplémentaire n'étant soulevée, M. ESTIER lève la séance à 16h00.